

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 mars 2018 pour le jeudi 29 mars 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 29 mars 2018

N° 43

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusée : Mme ECOCHARD Laurence.

Absente : Mme MOREL Rachel.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 43 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BOURGIER est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2018.

Préambule de Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire :

Ce budget de l'année 2018 présente un caractère particulier, puisqu'il est le premier à subir les décisions du Gouvernement concernant notre taxe d'habitation. Nous avons pris en compte les estimations transmises par l'administration, mais je me dois de traduire ici nos inquiétudes concernant l'avenir, et notamment celles liées aux évolutions de recettes que nous serions en droit d'escompter, au vu de l'évolution de notre population. Qu'en sera-t-il des nouvelles constructions ? L'inflation sera-t-elle toujours prise en compte ? Ce sont toujours les imprécisions qui dominent, même si l'Etat, avec l'augmentation de la CSG s'est à priori donné les moyens de pouvoir nous rembourser ! Mais le fera-t-il vraiment et durablement, la question mérite malgré tout d'être posée.

Concernant ce budget, il est le reflet sur le plan de l'investissement, de notre principal engagement lié à l'Ilot Bouvard. Nous avons comptabilisé les premières dépenses en 2017, avec la partie démolition et terrassement. Nous avons aussi inscrit les recettes prévisionnelles, revues à la hausse avec la participation de la Région (dotation Bourg Centre et contrat ambition Région), pour un montant complémentaire d'environ 180 000 euros.

Et nous avons aujourd'hui un peu plus de certitudes sur le montant des dépenses, puisque les marchés sont attribués. Cela vient confirmer les besoins de financement que nous avons identifiés, et d'ores et déjà calés avec un emprunt de 600 000 euros, tout à fait en adéquation avec nos possibilités budgétaires. Je rappelle que nous avons fonctionné sans nouvel emprunt depuis déjà plusieurs années, mais je laisserai à Claude Carte le soin de vous faire un point plus précis sur cette question dans quelques instants.

Toujours en investissement, nous avons pris le parti d'inscrire dès cette année le projet de création d'une nouvelle salle à vocation sportive et d'évolution sur le site de l'école du Vallon. C'est un projet important, qui marque s'il en était besoin nos fortes préoccupations concernant le bon fonctionnement de nos écoles, qu'elles soient maternelles ou élémentaires. Les premières évaluations financières se confirment aux alentours de 400 000 euros, honoraires compris, et il nous faut maintenant rentrer dans une phase active pour escompter une mise en service de cette nouvelle salle pour la rentrée de septembre 2019.

Cette réalisation met en tout cas en lumière l'importance et la pertinence des choix que nous avons réalisés sur le plan budgétaire. Par prudence, nous n'avons inscrit que le montant brut de la dépense, mais il sera diminué des subventions que nous ne manquerons pas de solliciter, tant auprès de l'Etat via la DETR que du Département et de l'agglomération, dans le cadre de la politique des fonds de concours. Au total, ce sont entre 30 et 40% du coût de cette opération, hors honoraires, que nous pouvons entrevoir. Et puis in fine, l'emprunt sera aussi corrigé par notre capacité à autofinancer une autre partie de cet investissement, de sorte que cet équipement pourrait avoir un impact limité sur notre situation financière.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur plusieurs éléments marquants de ce nouvel exercice budgétaire. Certains sont pleinement de notre fait, d'autres liés à nos partenaires ou financeurs.

- *Dans ce dernier domaine des financeurs, la baisse des dotations n'est pas totalement interrompue. Et je rappelle qu'au-delà de cette nouvelle baisse d'un peu plus de 10 000 euros, les ponctions déjà réalisées au cours des années passées sont définitivement perdues, et je rappelle qu'au total, ce sont plus de 50 000 euros que nous avons perdu (au Département, la perte s'élève à plus de 52 millions d'euros).*
- *Côté dépenses, nous renouvelons notre contribution au réseau de fibre optique aujourd'hui porté par le SIEA. Elle reste fixée à trois euros par habitants comme confirmé par les assemblées générales du SIEA des 1^{er} décembre et 16 mars derniers. C'est une charge à laquelle nous souscrivons d'autant plus volontiers que nous sommes dans l'attente de la mise en œuvre du programme de déploiement, tel qu'il nous a été présenté à la fin du mois de janvier dernier. Vous avez d'ailleurs pu croiser ces dernières semaines l'entreprise Sobecca, qui finalise l'avant-projet définitif des travaux de fibrage pour notre Centre-village.*
- *Dans un tout autre domaine, nous retrouvons le changement complet des tuiles du bâtiment ancienne mairie, soit un peu plus de 70 000 euros de dépenses. Et celui de la mise en accessibilité du 1^{er} étage de l'ancienne mairie, soit environ 60 000 euros avec les travaux complémentaires à réaliser dans le hall. Je remercie l'Etat qui nous accompagne pour la toiture, et le Département, qui nous aide sur les deux volets de ce chantier.*

Avant de laisser la parole à Claude Carte pour l'examen des comptes administratifs, puis des budgets primitifs, je voudrais terminer cette petite intervention en évoquant la Communauté d'agglomération, laquelle a adopté son second budget en assemblée plénière ce lundi 26 mars.

Les incidences sur la fiscalité locale restent très marginales, et ce budget est toujours marqué par une certaine forme de transition, qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cet actuel mandat. Nous retrouvons en tout cas des inscriptions budgétaires fortes nous concernant, et notamment sur les compétences voiries et assainissement.

Concernant la voirie, cela devrait permettre à la commission travaux de lancer et de réaliser plusieurs opérations, parmi lesquelles le carrefour des Soudanières, l'aménagement de la liaison entre la Poste et le bas du parking Bouvard, la rénovation du chemin des Platières, sans compter d'autres opérations d'entretien indispensables. Cette année, c'est un volant de plus de 300 000 euros de crédits qui seront en tout cas mis à notre disposition pour réaliser ces travaux.

Concernant l'assainissement, la rénovation du grand collecteur devrait être lancée, et nous avons obtenu en plus l'inscription de deux chantiers importants : le premier rue Jayr et rue de la Vallière

et le second route de Tréconnas. Les études concernant ces travaux viennent d'être confiées par l'Agglo au cabinet de Monsieur Sébastien Lacroix de Revonnas.

Et je rappelle enfin l'inscription de 250 000 euros pour les abords de l'Ilot Bouvard.

Avant de céder la parole à Claude Carte, je voudrais remercier l'ensemble des adjoints, dont les comptes administratifs et primitifs traduisent l'engagement, ainsi que les membres du Conseil municipal pour leur constance à leurs côtés. Je remercie aussi Patricia Bourdin pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces dernières semaines, pour que nous puissions vous présenter ce soir l'ensemble de ces budgets. Elle a dû le faire dans un contexte difficile, avec notamment des contraintes liées à la gestion du personnel communal qui sont toujours plus lourdes.

Enfin, et vous allez pouvoir en juger maintenant, je voudrais aussi saluer l'immense travail réalisé par Claude Carte pour veiller avec compétence, et une grande clairvoyance, sur nos mécanismes budgétaires.

QUESTION N° 1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur Claude CARTE présente les comptes administratifs 2017.
Monsieur le Maire se retire au moment des votes.

1.1. - BUDGET GENERAL

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **1254306,88 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **643210,23 €** pour la section d'investissement.
Ces excédents seront repris au budget primitif 2018.

Section de fonctionnement

Titres émis	2 052 411,80 €
Mandats émis	1 546 839,52 €
Excédent de l'exercice	505 572,28 €
Excédent global de clôture	1 254 306,88 €

Section d'investissement

Titres émis	1 076 487,50 €
Mandats émis	953 813,59 €
Excédent de l'exercice	122 673,91 €
Excédent global de clôture	643 210,23 €

Décision : le compte administratif 2017 du budget général est adopté par 21 voix pour.

1.2. – BUDGET GENDARMERIE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **80190,53 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **84067,81 €** pour la section d'investissement.
Ces excédents seront repris au budget primitif 2018.

Section de fonctionnement

Titres émis	124 737,92 €
Mandats émis	115 716,76 €
Excédent de l'exercice	9 021,16 €
Excédent global de clôture	80 190,53 €

Section d'investissement

Titres émis	79 412,10 €
Mandats émis	57 768,51 €
Excédent de l'exercice	21 643,59 €
Excédent global de clôture	84 067,81 €

Décision : le compte administratif 2017 du budget « Gendarmerie » est adopté par 21 voix pour.

1.3. - BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **5646,51 €** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **37113,67 €** pour la section d'investissement.

Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2018.

Section de fonctionnement

Titres émis	66 424,00 €
Mandats émis	60 777,49 €
Excédent de l'exercice	5 646,51 €
Excédent global de clôture	5 646,51 €

Section d'investissement

Titres émis	54 770,91 €
Mandats émis	41 703,77 €
Excédent de l'exercice	13 067,14 €
Déficit global de clôture	37 113,67 €

Décision : le compte administratif 2017 du budget « centre village » est adopté à l'unanimité (21 voix pour).

1.4. – COMPTES DE GESTION 2017

Les comptes de gestion 2017 établis par le comptable de la Trésorerie Municipale sont présentés au Conseil Municipal :

- Budget Général ;
- Budget Gendarmerie ;
- Budget Aménagement Centre Village.

Décision : les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité (22 voix pour).

QUESTION N° 2 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

2.1. – BUDGET GENERAL

Monsieur Jean-Yves FLOCHON présente le budget primitif 2018 d'un montant total de **2 564 132 €** en dépenses et de **3 217 100,88 €** en recettes pour la section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 959 824,23 €** pour la section d'investissement.

Le projet de budget est soumis à l'assemblée.

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 (22 voix pour).

Investissements :

Frais étude et nuancier CAUE	6 400
Révision PLU	60 000
Réseaux électriques, éclairage public	20 100
Créance EPF portage acquis. Foyer ADAPEI	26 000
Matériel et équipement Incendie	4 620
Réserves foncières	11 610
Logiciels mairie	1 400
Aménagement Espace & Voirie	62 530
Mur et clôture parking vers foyer ADAPEI	21 000
Réserve eau pluviale vers local technique	9 750
Parking local de chasse	2 500
Jardinières fleurissement	2 500
Mur soutènement rue l'Achar	5 600
Panneau lumineux	9 900
Numérisation cimetière 2 ^{ème} tranche	1 000
Plaques jardin du souvenir au cimetière	3 530
Guirlandes Noël	4 000
Travaux forêt	2 750
Batiments communaux	170 650
Accessibilité	60 000
Toiture ancienne mairie	76 100
Climatisation centre festif	20 000
Informatique	1 900
Matériel	1 050
Mobilier mairie	2 550
Mobilier ancienne mairie	3 500
Mobilier garderie	250
Tables centre festif	2 000
Eclairage Led cave des Chartreux	3 300
Salle de sport et plateau sportif	23 900
Auto-laveuse	6 000
Tables salle de convivialité salle de sport Domagne	2 000
Traceur terrain de foot	3 000
Traitement remontées capillaires salle de sport	12 900
Groupe Scolaire	406 990
Informatique	1 400
Matériel de gymnastique	300
Vaisselle restaurant scolaire	620
Eclairage Led	4 670
Salle plurivalente	400 000
Ecole Maternelle	2 800
Volet électrique	1 500
Tour d'arbre	1 300
Matériel voirie	25 360
Véhicule équipe technique	15 000
Réciprocateur et appareil désherbage	5 220
Marteau-piqueur électrique	1 640
Matériel divers atelier	3 500
Maison Médicale abords	500
Solde honoraires	500
Ilot Bouvard	1 354 000

2.2 – BUDGET GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 de la Gendarmerie.

Section de fonctionnement :

Prévision des dépenses : **158 468,92 €**

Prévision des recettes : **204 081,12 €**

Section d'investissement :

Prévision des dépenses : **67 270,59 €**

Prévision des recettes : **151 916,73 €**

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 « Gendarmerie » (22 voix pour).

2.3. – BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Le Maire présente ensuite le budget primitif « centre village » pour l'année 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **168 435,51 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **650 845,52 €** pour la section d'investissement.

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité du budget primitif 2018 « Aménagement centre village » (22 voix pour).

QUESTION N° 3 – TAUX D'IMPOSITION 2018

Décision : les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la reconduction des taux pour l'année 2018 (22 voix pour).

	Taux % 2017	Taux % 2018
Taxe d'habit.	10,19	10,19
Foncier bâti	14,64	14,64
Foncier non bâti	44,04	44,04

QUESTION N° 4 – EMPRUNT 200 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour financer les travaux de construction de deux locaux commerciaux dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Bouvard, budget « centre village », il est nécessaire de recourir à un emprunt de 200 000 €. Plusieurs banques ont été consultées à cet effet.

Après l'exposé du Maire, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est qui présente les conditions les plus intéressantes, et de contracter auprès de celle-ci un emprunt de 200 000 € et approuve le projet de contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 240 mois
- Taux fixe : 1,57 %
- Frais de dossier : 200 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

QUESTION N° 5 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur Claude Carte présente le bilan de la garderie périscolaire qui fait apparaître un déficit de 3 901 €.

Pour absorber ce déficit, il propose au conseil d'augmenter les tarifs de la garderie à la prochaine rentrée scolaire comme suit :

- 1,20 € la demi-heure (au lieu de 1,10 € actuellement)
- le quart d'heure reste à 0,70 €.
- la pénalité reste à 7,50 €

Décision : accord à l'unanimité pour les tarifs ci-dessus à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

QUESTION N° 6 – DEMANDE SUBVENTION REVISION PLU

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Etat et le Département subventionnent les communes qui élaborent ou révisent leur PLU.

Il propose au conseil de procéder à la demande de subvention auprès de ces deux instances.

QUESTION N° 7 – RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que suivant en cela l'avis conforme des deux Conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires, le Conseil municipal a délibéré favorablement en vue du retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée prochaine au cours de sa séance du jeudi 25 janvier 2018.

Pour les horaires, Monsieur le Maire rappelle également que la mairie ne s'était pas positionnée sur ce sujet au cours des Conseils d'écoles, mais qu'elle avait formulé deux souhaits : en premier lieu qu'il y ait bien unité d'horaires uniques pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire et en second lieu, que les nouveaux horaires préservent une plage de deux heures pour permettre le bon déroulement des deux services de cantine.

Au cours de la séance du 25 janvier 2018, et ne suivant pas en cela les propositions d'horaires émanant des Conseils d'école (favorables à la majorité pour une matinée allongée d'une demi-heure), le Conseil municipal (favorable à la majorité pour préserver les anciens horaires afin de permettre aux plus jeunes élèves un temps de restauration anticipé et une organisation facilitée de la sieste), avait proposé à Madame la Directrice des services académiques les nouveaux horaires suivants pour la prochaine rentrée : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

En réponse à cette délibération, et avant décision, la nécessité d'une position conjointe des deux instances (Conseil d'école et Conseil municipal) a été rappelée par Madame la directrice départementale des services académiques, pour un retour à la semaine de quatre jours, lequel retour faisait l'objet d'un très large consensus, tant de la part des familles que des équipes pédagogiques.

Afin de ne pas bloquer ce processus, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'amender sa position, et de proposer le même choix d'horaire que les Conseils d'écoles. Toutefois, cette

proposition ne préjuge pas des résultats d'une nouvelle concertation sur ces horaires, initiée à la demande des parents d'élèves, avec l'accord du Conseil municipal et des deux directrices d'écoles maternelle et élémentaire, et qui sera conduite dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire donne en ce sens lecture au Conseil municipal d'un courrier transmis par des représentants des parents d'élèves, faisant état de cette demande de concertation, en écho aux souhaits exprimés de son côté par la Mairie.

En conclusion, et après discussions, le Conseil municipal propose d'une part de maintenir sa position pour que les rythmes scolaires soient modifiés afin de revenir dès la prochaine rentrée de septembre 2018 à quatre jours, et d'autre part, suivant en cela les propositions adoptées à la majorité par le Conseil d'école, que soient appliqués les horaires suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, et ceci dans l'attente d'une nouvelle concertation à venir entre les parents d'élèves, les équipes pédagogiques et le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les horaires ci-dessus (17 voix pour et cinq abstentions).

QUESTION N° 8 – QUESTIONS DIVERSES

9.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
Mars 2018 :	152	79	73	118	34

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 26 avril 2018 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,